

VOLUME

1 Comptes publics

2003 › 2004

États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2004



COMPTES PUBLICS 2003-2004

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2004

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances
Québec 

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-43278-9

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec
L'Honorable Lise Thibault
Hôtel du gouvernement
Québec

Excellence,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Audet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michel Audet

Québec, Mars 2005

Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2004, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in cursive script, reading "Carole Boisvert".

Carole Boisvert, CA

Québec, Mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	IX
---------------------------	-----------

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉS	XIII
REVENUS CONSOLIDÉS	XV
DÉPENSES CONSOLIDÉES	XVI
SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	XVIII
CONCILIATION DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT ANNUEL	XIX
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	XX
STATISTIQUES FINANCIÈRES	XXI

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	3
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	9
ÉTAT CONSOLIDÉ DES BESOINS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT	10
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	13

ANNEXES

1- MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	35
2- ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE	38
3- ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	41
4- ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	42
5- DÉTAIL DES REVENUS	43
6- DÉTAIL DES DÉPENSES	44
7- PLACEMENTS TEMPORAIRES	45

8-	DÉBITEURS.....	46
9-	PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	47
10-	PLACEMENTS À LONG TERME	53
11-	DÉCOUVERT BANCAIRE	54
12-	CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	55
13-	DETTES	56
14-	DETTE NETTE	61
15-	IMMOBILISATIONS	62
16-	ENGAGEMENTS	63
17-	ÉVENTUALITÉS	67
18-	SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR DES ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT	71
19-	INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION EXCLUS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	73

Avant-propos

Le ministère des Finances publie annuellement des documents concernant l'état des finances du gouvernement et les résultats de ses opérations financières.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions présentées au *Budget 2003-2004* du 12 juin 2003, une *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin des trimestres de juin et septembre 2003.

Les *Comptes publics 2003-2004* complètent les informations relatives aux résultats réels de l'année financière 2003-2004 dont les principales données ont été présentées dans la *Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2004*.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2004 ont été préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente des données sommaires sur les opérations financières consolidées ainsi que sur les états financiers consolidés du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2004 accompagnés du rapport du Vérificateur général.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente des informations financières sommaires sur les fonds spéciaux.

SOMMAIRE
DES OPÉRATIONS
FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	2004		2003 ⁽¹⁾
	Budget*	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes	45 537	44 962	43 351
Transferts du gouvernement du Canada	9 770	10 120	9 457
Total des revenus	55 307	55 082	52 808
Dépenses (excluant le service de la dette)	47 795	48 199	46 404
Service de la dette	7 512	7 241	7 132
Total des dépenses	55 307	55 440	53 536
DÉFICIT ANNUEL	--	(358)	(728)

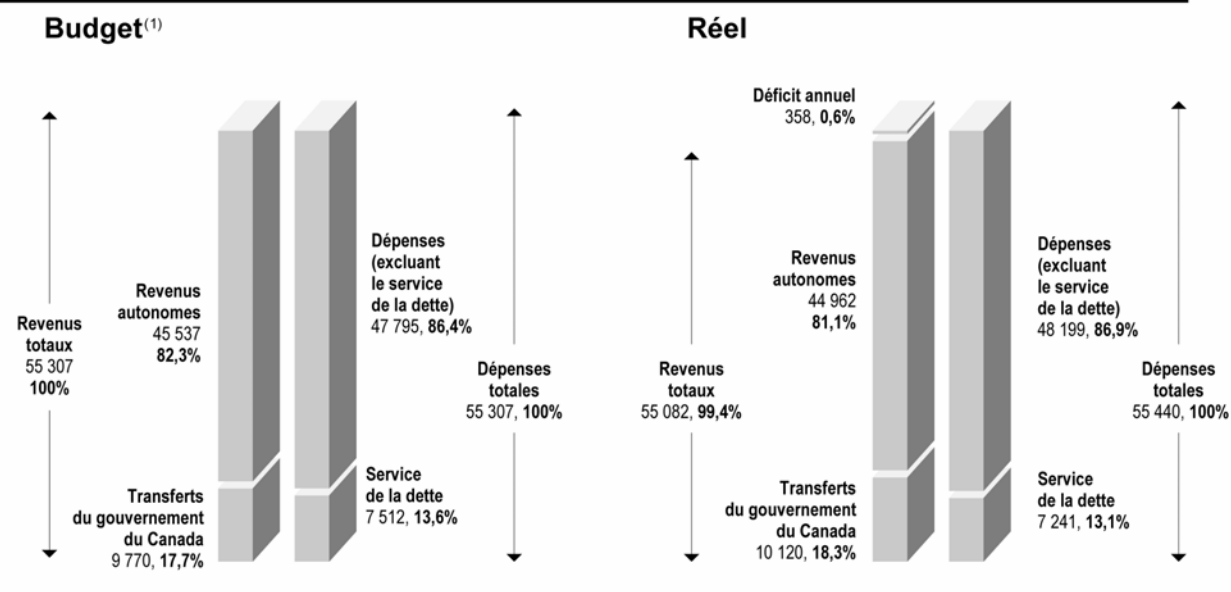
* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2003-2004 du 12 juin 2003.

(1) Certains chiffres de revenus et de dépenses de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

2004

(1) Pour fins de comparaison entre le Budget et le Réel, les opérations incluses dans les comptes à fin déterminée ont été ajoutées au Budget 2003-2004. Ainsi, des montants de 172 millions de dollars, de 186 millions de dollars et de 358 millions de dollars ont été ajoutés respectivement aux revenus autonomes, aux transferts du gouvernement du Canada et aux dépenses excluant le service de la dette, sans aucun effet sur l'équilibre budgétaire.

Les revenus de l'année financière 2003-2004 sont moins élevés de 225 millions de dollars que les prévisions présentées au *Budget 2003-2004* du 12 juin 2003. La diminution de 575 millions de dollars des revenus autonomes s'explique par la perte de 358 millions de dollars encourue par la Société générale de financement du Québec et par une baisse à l'impôt sur le revenu des particuliers, en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus. Du côté des transferts du gouvernement du Canada, l'augmentation de 350 millions de dollars s'explique notamment par la mise en place d'un mécanisme de report et d'étalement sur une période de cinq ans, à compter de 2005-2006, du remboursement de l'essentiel des révisions à la péréquation.

Les dépenses de l'année financière 2003-2004, excluant le service de la dette, sont plus élevées de 404 millions de dollars que les prévisions présentées au *Budget 2003-2004*. Cette hausse est principalement due aux organismes consolidés.

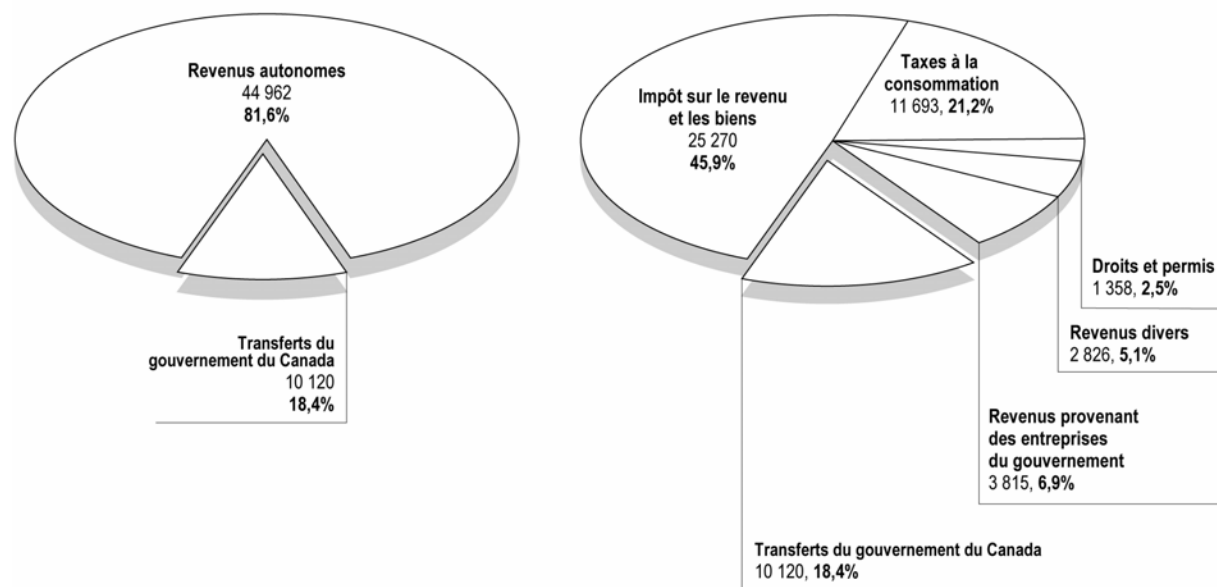
De plus, le service de la dette est à la baisse de 271 millions de dollars par rapport au niveau prévu au moment du budget. Cette révision à la baisse reflète, pour l'essentiel, le niveau plus faible que prévu des taux d'intérêt.

Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004
(en millions de dollars)

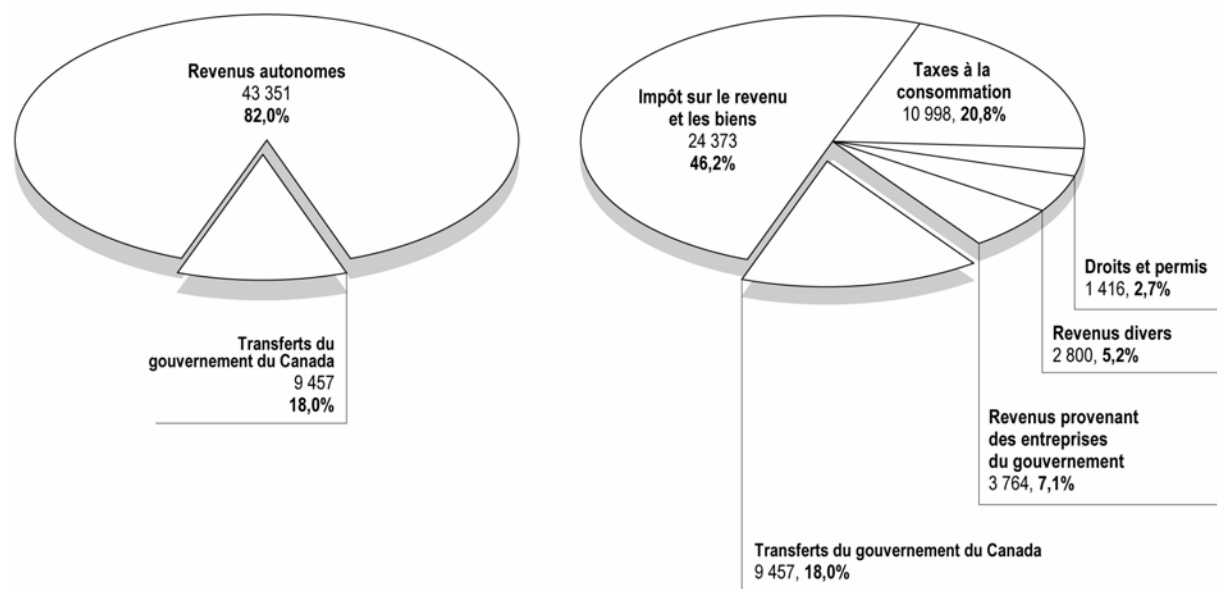
2004

Revenus totaux: 55 082



2003 ⁽¹⁾

Revenus totaux: 52 808

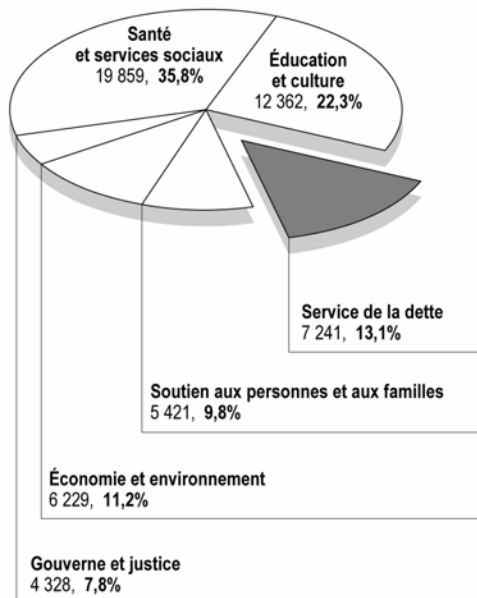
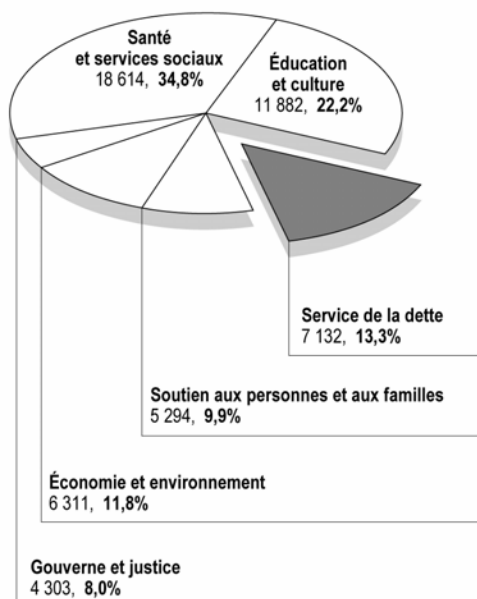


(1) Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Dépenses consolidées

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

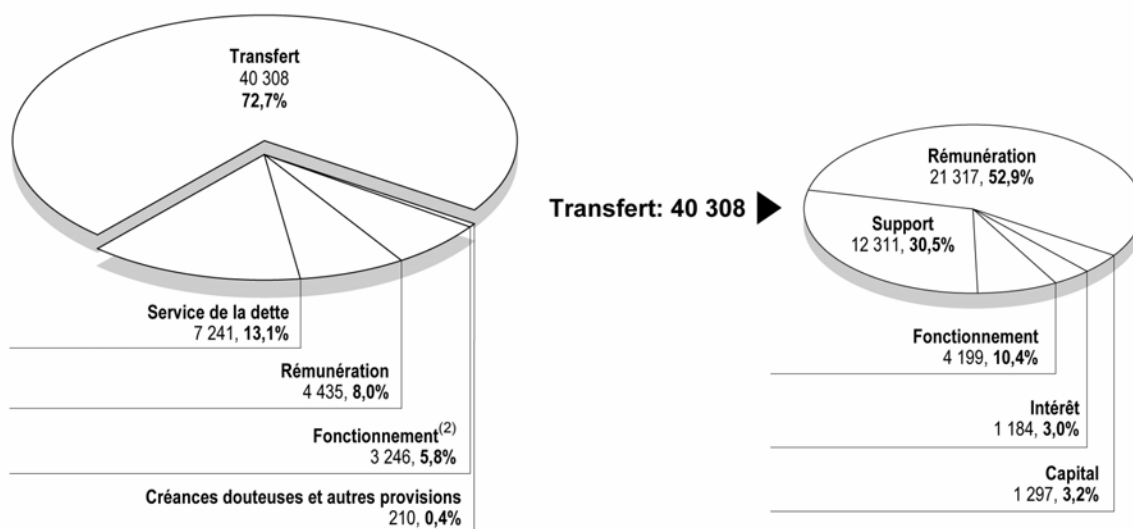
(en millions de dollars)

2004**Dépenses totales: 55 440****Par missions****2003 ⁽¹⁾****Dépenses totales: 53 536****Par missions**

(1) Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

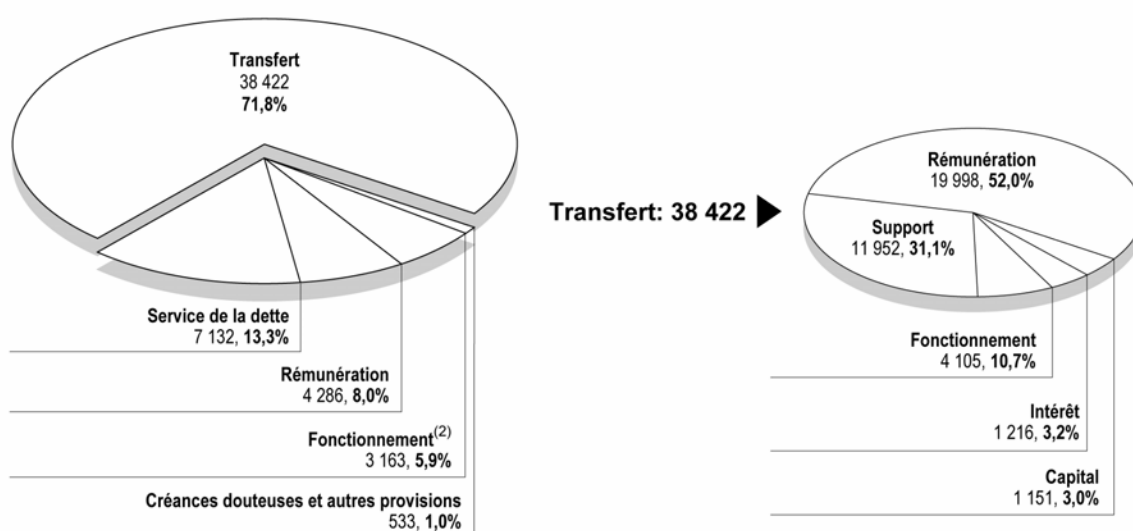
2004

Par supercatégories et catégories



2003 ⁽¹⁾

Par supercatégories et catégories



(1) Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

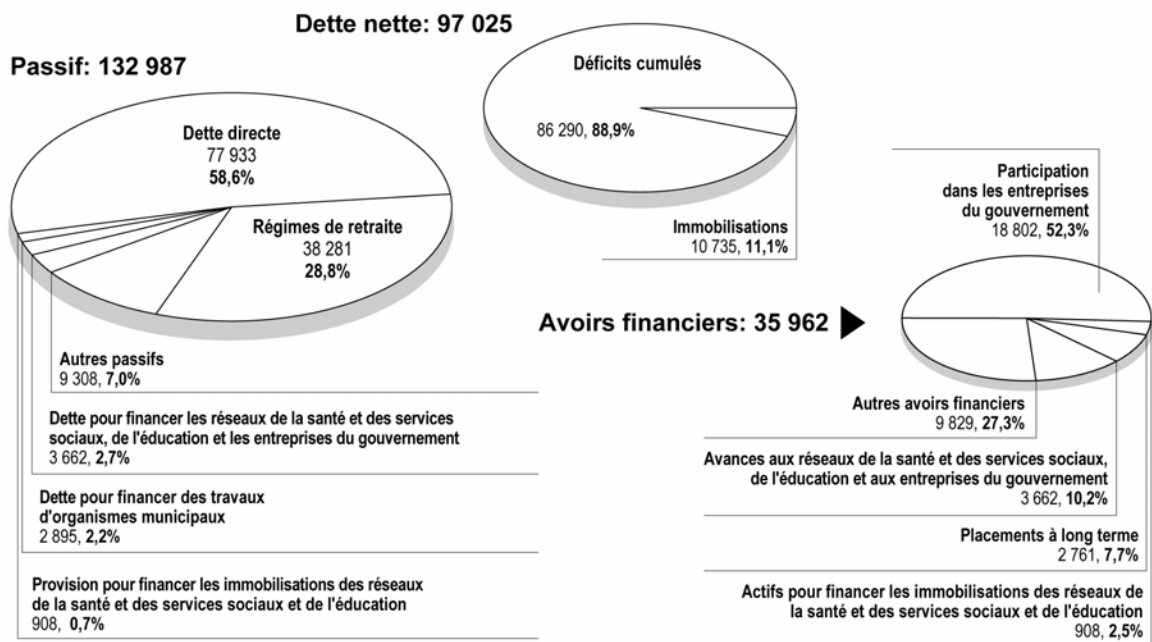
(2) Incluant 841 millions de dollars en 2003-2004 (783 millions de dollars en 2002-2003) pour l'amortissement et les moins-values des immobilisations.

Situation financière consolidée

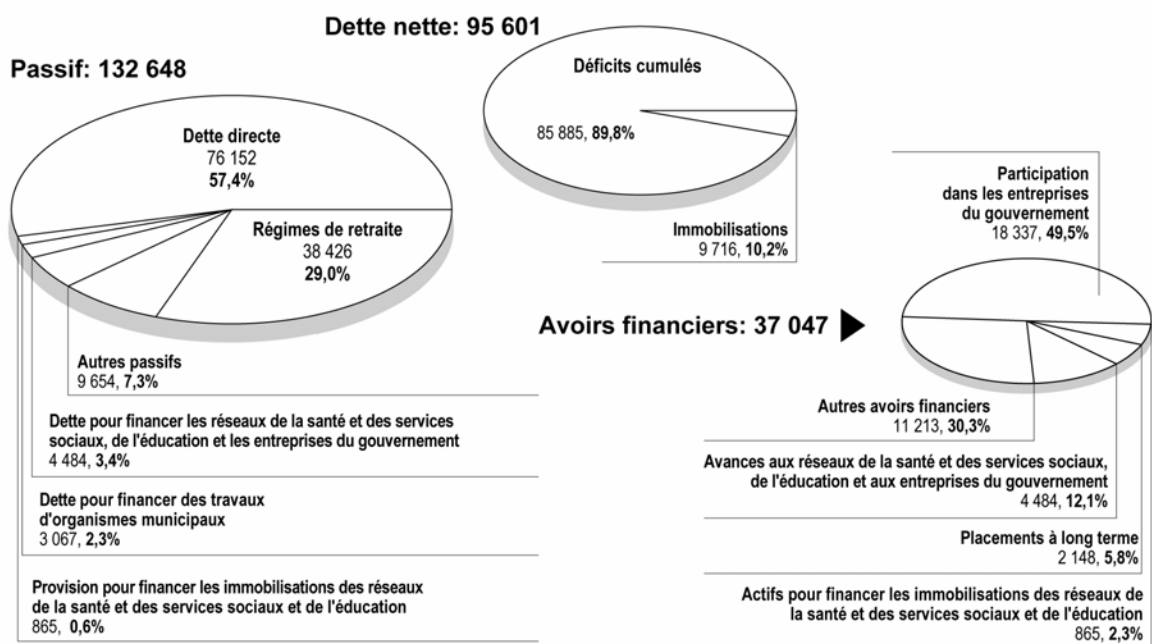
AU 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

2004



2003 ⁽¹⁾



(1) Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Conciliation des revenus, des dépenses et du déficit annuel

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	2004	2003 (redressé)
REVENUS		
Fonds consolidé du revenu excluant les entreprises du gouvernement	48 027	46 161
Entreprises du gouvernement	3 815	3 764
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	16 949	15 360
	68 791	65 285
Élimination des opérations interentités	(13 709)	(12 477)
	55 082	52 808
DÉPENSES		
Fonds consolidé du revenu	52 546	51 031
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	16 603	14 982
	69 149	66 013
Élimination des opérations interentités	(13 709)	(12 477)
	55 440	53 536
DÉFICIT ANNUEL	(358)	(728)

Loi sur l'équilibre budgétaire

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.001), le ministre des Finances fait une reddition de comptes à l'Assemblée nationale sur l'excédent ou le dépassement réalisé au cours de l'année financière au regard des objectifs visés par la loi.

L'excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire à la fin de l'année financière 2003-2004 se détaille de la façon suivante :

Excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire

	2004		2003
	Budget	Résultats réels ⁽¹⁾	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Excédent cumulé, au début	1 177	1 177	1 871
Excédent (dépassement) déclaré de l'année	--	(358)	(694)
Excédent cumulé, à la fin	1 177	819	1 177

(1) Au cours de l'année financière 2003-2004, les modifications aux conventions comptables effectuées, telles que présentées à la note 2, ont eu un impact de 17 millions de dollars sur les résultats financiers de l'exercice.

Statistiques financières

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dette nette ⁽¹⁾	Immobilisations	Déficits cumulés
2003-2004	55 082	55 440	(358)	(97 025) ⁽⁶⁾	10 735	86 290
2002-2003	52 808	53 536	(728)	(95 601) ⁽⁵⁾	9 716	85 885
2001-2002	50 622	51 550	(928)	(92 772) ⁽⁴⁾	8 234	84 538
2000-2001	51 303	49 926	1 377	(88 208) ⁽³⁾	7 166	81 042
1999-2000	47 640	47 633	7	(89 162) ⁽²⁾	6 693	82 469

* Certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003-2004.

(M\$: millions de dollars)

(1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) La dette nette a été augmentée de 359 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(3) La dette nette a été augmentée de 423 M\$, soit 473 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 12 M\$ pour les congés de maladie et vacances et -62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.

(4) La dette nette a été augmentée de 1 386 M\$, dont 1 068 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, -88 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises, 215 M\$ pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, 65 M\$ pour la modification de la convention comptable concernant certains revenus de recouvrements, ainsi que 126 M\$ pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances, pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement et les coûts reliés à des améliorations de locaux. De plus, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de 2 250 M\$, dont 1 338 M\$ pour la comptabilisation de la conversion des devises étrangères et 912 M\$ pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.

(5) La dette nette a été augmentée de 1 714 M\$, dont 1 482 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 122 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises ainsi que 110 M\$ pour une modification d'application de la convention comptable sur les dettes et une correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé. De plus, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de 387 M\$, dont 363 M\$ touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel.

(6) La dette nette a été augmentée de 1 059 M\$, dont 1 019 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 40 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises. De plus, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de 7 M\$ touchant une modification d'évaluation de la provision pour congés de maladie et vacances.

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Gilles Godbout

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, CA

Québec, le 15 mars 2005

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2004 :

- résultats de fonctionnement;
- déficits cumulés;
- situation financière;
- besoins financiers et de financement.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement, décrit dans la note 1 des états financiers, n'inclut pas les entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Le gouvernement devrait inclure ces entités dans son périmètre comptable puisqu'il les contrôle.

Compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas colligé toute l'information nécessaire, je n'ai pu déterminer les effets de la non-inclusion des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux dans les états financiers. Toutefois, selon l'information dont je dispose, l'inclusion de ces entités dans les états financiers consolidés du gouvernement entraînerait des changements significatifs aux données financières qu'il y présente.

Rapport du Vérificateur général (suite)***Provision pour pertes sur les interventions financières garanties***

Investissement Québec établit la provision pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit une provision différente pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt que de celles qui sont en cours. À mon avis, la provision établie par Investissement Québec est adéquate parce qu'elle est évaluée en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le gouvernement aurait donc dû porter à ses livres la provision calculée par Investissement Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit une provision appropriée a eu pour conséquence de sous-évaluer le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2004 de 294 millions de dollars (31 mars 2003 : surévaluer le déficit de 82 millions) et de sous-évaluer la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette et les déficits cumulés de 33 millions de dollars respectivement à cette date (31 mars 2003 : surévaluer ces postes de 261 millions respectivement).

À mon avis, à l'exception des effets non déterminés de la non-inclusion des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux ainsi que des effets de la comptabilisation inadéquate de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables présentées à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* me permet d'énoncer tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers du gouvernement. Les commentaires suivants complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

1- Comptabilisation des revenus de transfert du gouvernement du Canada

La convention comptable du gouvernement relative aux revenus de transfert est basée sur la comptabilité de caisse. L'application de cette convention amène une comptabilisation inadéquate des revenus de transfert dans les états financiers. Des montants significatifs encaissés par le gouvernement sont

Rapport du Vérificateur général (suite)

présentés à titre de revenus, alors qu'ils sont en fait des dettes dont il connaît l'exigence légale de remboursement en date du dépôt des états financiers.

Les effets de cette comptabilisation inadéquate ont été de sous-évaluer le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2004 de 670 millions de dollars et celui de l'année financière terminée le 31 mars 2003 de 1 125 millions. De plus, le passif et la dette nette ont été sous-évalués de 1 979 millions de dollars au 31 mars 2004 et de 1 309 millions au 31 mars 2003.

La prise en compte des effets combinés de la comptabilisation inadéquate de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties précédemment décrite et de celle des revenus de transfert augmenterait le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2004 de 964 millions de dollars pour totaliser 1 322 millions; celui de l'année financière terminée le 31 mars 2003 augmenterait de 1 043 millions pour totaliser 1 771 millions. Le passif et la dette nette augmenteraient quant à eux de 2 012 millions pour totaliser respectivement 134 999 et 99 037 millions au 31 mars 2004, comparativement à une augmentation de 1 048 millions de dollars pour un passif et une dette nette totalisant respectivement 133 696 et 96 649 millions de dollars au 31 mars 2003. À ces effets combinés, il faudrait aussi ajouter ceux qui découlent de la non-inclusion des entités des réseaux, qui ne sont pas déterminés.

2- Respect des principes comptables généralement reconnus pour le secteur public

Ces états financiers sont préparés selon des conventions comptables déterminées par le gouvernement. Certaines de ces conventions diffèrent des principes comptables élaborés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de ces principes comptables pourrait modifier à la hausse ou à la baisse les montants du déficit annuel, du passif, de la dette nette et des déficits cumulés présentés dans ces états financiers et dans mes commentaires. Toutefois, n'ayant pas toute l'information pour évaluer leurs impacts, je n'ai pu établir tous les effets de l'application de ces principes sur les états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 mars 2005

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

Annexe	2004		2003
	Budget *	Résultats réels	Résultats réels (notes 2 et 12)
5 REVENUS (note 3)			
Impôt sur le revenu et les biens	25 915	25 270	24 373
Taxes à la consommation	11 715	11 693	10 998
Droits et permis	1 318	1 358	1 416
Revenus divers	2 647	2 826	2 800
9 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 942	3 815	3 764
Revenus autonomes	45 537	44 962	43 351
Transferts du gouvernement du Canada	9 770	10 120	9 457
Total des revenus	55 307	55 082	52 808
6 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	19 777	19 859	18 614
Éducation et culture	12 316	12 362	11 882
Économie et environnement	6 112	6 229	6 311
Soutien aux personnes et aux familles	5 165	5 421	5 294
Gouverne et justice	4 425	4 328	4 303
Sous-total	47 795	48 199	46 404
Service de la dette	7 512	7 241	7 132
Total des dépenses	55 307	55 440	53 536
DÉFICIT ANNUEL	--	(358)	(728)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2003-2004 du 12 juin 2003.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	2004		2003
	Budget *	Réel	Réel
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(84 315)	(85 741)	(84 925)
Redressements (note 2)	--	(147)	(111)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, au 31 mars 2003 (annexe 9)	--	3	1
	(84 315)	(85 885)	(85 035)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, au 1 ^{er} avril 2003 (annexe 9)	--	(7)	--
Solde redressé	(84 315)	(85 892)	(85 035)
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	--	(40)	(122)
Déficit annuel	--	(358)	(728)
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(84 315)	(86 290)	(85 885)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2003-2004 du 12 juin 2003.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

Annexe		2004	2003
	AVOIRS FINANCIERS		(note 2)
7	Placements temporaires	2 164	4 488
8	Débiteurs	7 336	6 206
9	Participation dans les entreprises du gouvernement	18 802	18 337
10	Placements à long terme	2 761	2 148
	Frais reportés liés aux dettes	329	519
	Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (note 7)	3 662	4 484
	Actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	908	865
	TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	35 962	37 047
	PASSIF		
11	Découvert bancaire	201	368
12	Créditeurs et frais à payer	8 775	8 978
	Revenus reportés	332	308
	Régimes de retraite (note 5)	38 281	38 426
13	Dettes directes (notes 6 et 7)	77 933	76 152
13	Dettes pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement (notes 6 et 7)	3 662	4 484
13	Dettes pour financer des travaux d'organismes municipaux (notes 6 et 7)	2 895	3 067
	Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	908	865
	TOTAL DU PASSIF	132 987	132 648
14	DETTE NETTE	(97 025)	(95 601)
15	IMMOBILISATIONS (note 4)	10 735	9 716
	DÉFICITS CUMULÉS	(86 290)	(85 885)
16	Engagements (note 9)		
17	Éventualités (note 10)		
	Événement postérieur à la date de clôture (note 13)		
18	Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement		
19	Information financière sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exclus du périmètre comptable du gouvernement		

État consolidé des besoins financiers et de financement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	2004		2003	
			(note 12)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Déficit annuel		(358)		(728)
Éléments n'affectant pas les liquidités:				
Créances douteuses et autres provisions	210		533	
Congés de maladie et vacances	(59)		55	
Amortissement et moins-values des immobilisations	841		783	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	158		37	
Amortissement de la perte de change reportée	5		129	
Amortissement de l'escompte et de la prime	90	1 245	48	1 585
		887		857
Variation des avoirs financiers et du passif reliés au fonctionnement		(1 527)		(521)
		(640)		336
Activités liées aux régimes de retraite				
Charge de retraite (note 5)	1 618		1 451	
Intérêts au titre des régimes de retraite (note 5)	3 604	5 222	3 389	4 840
Prestations	(3 154)		(2 913)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	151	(3 003)	80	(2 833)
		2 219		2 007
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		1 579		2 343
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation de la participation dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(11)		(340)	
Placements réalisés	285			
Quote-part dans les résultats des entreprises inscrite aux revenus nets des dividendes déclarés	(786)	(512)	(1 140)	(1 480)
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(1 107)		(545)	
Placements réalisés	434	(673)	310	(235)
Immobilisations				
Acquisitions	(1 884)		(2 270)	
Dispositions	24	(1 860)	5	(2 265)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		(3 045)		(3 980)
BESOINS FINANCIERS NETS		(1 466)		(1 637)

État consolidé des besoins financiers et de financement (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	2004		2003	
			(note 12)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	7 546		11 430	
Emprunts remboursés	(6 032)	1 514	(5 062)	6 368
Activités liées aux régimes de retraite				
Variation du Fonds d'amortissement				
des régimes de retraite				
Versements	(1 502)		(900)	
Réinvestissement des revenus				
de placements du fonds	(862)	(2 364)	(741)	(1 641)
Liquidités provenant des activités				
de financement		(850)		4 727
Variation des liquidités ⁽¹⁾		2 316		(3 090)
FINANCEMENT NET		1 466		1 637

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 11) et les placements temporaires (annexe 7).

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés aux annexes 1, 2 et 3 des états financiers, ce qui exclut les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les opérations fiduciaires exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés à l'annexe 4 des états financiers.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'exception des entreprises du gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après, les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus provenant des impôts sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

Dépenses

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollar canadien aux cours en vigueur au moment des opérations.

Avoirs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs, les prêts et les avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

Passif

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 8), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du FARR sont comptabilisés à une valeur basée sur la valeur marchande. Les revenus annuels de placement du FARR sont calculés en appliquant le taux d'intérêt nominal de l'évaluation actuarielle la plus récente au solde du FARR à la fin de l'année financière précédente.

Lors des évaluations actuarielles triennales, les écarts attribuables aux différences de revenus entre ceux comptabilisés depuis les dernières évaluations actuarielles et les revenus de placement évalués à la valeur marchande à la fin de l'année financière sont amortis linéairement sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit la période applicable aux redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels.

Les revenus de placement du FARR ainsi que l'amortissement des écarts constatés lors des évaluations actuarielles sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à modifier le risque de change associé aux emprunts à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée, selon la méthode linéaire.

Fonds d'amortissement des dettes

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. Redressements

Une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes a été modifiée afin de refléter, dans le montant du capital à rembourser à échéance, l'indexation de la valeur nominale des obligations à rendement réel selon l'indice des prix à la consommation.

Dans les années antérieures, les intérêts courus à recevoir du gouvernement par un organisme ont été considérés comme débiteurs alors qu'ils auraient dû augmenter la dépense consolidée.

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Dépenses	17	36
Dettes directes	162	120
Frais reportés liés aux dettes	55	29
Débiteurs	(57)	(56)
Déficits cumulés au début	147	111

3. Revenus

Selon la législation pertinente, les revenus sont inscrits après déduction des montants suivants :

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	471	456
Frais de garde	196	200
Autres	134	113
Remboursements d'impôts fonciers	225	230
Allocations d'aide aux familles		3
	<u>1 026</u>	<u>1 002</u>
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables:		
Recherche scientifique et développement expérimental	649	547
Productions cinématographiques	106	110
Crédits d'impôt relatifs à la déclaration des pourboires	55	49
Autres	437	398
	<u>1 247</u>	<u>1 104</u>
Droits et permis		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	293	230
Contrôle routier	54	48
Autres	5	5
	<u>352</u>	<u>283</u>
	<u>2 625</u>	<u>2 389</u>

4. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile :

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

5. Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

Régimes de retraite

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2003	Nombre de prestataires au 31 décembre 2003
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	470 000	117 855
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	25 200	13 768
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	4 050 *	47 487 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	2 525 *	24 503 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 125	3 785
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	2 950	1 073
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	301
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	270	77
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	125	265
	<u>510 515</u>	<u>209 114</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

Ces régimes sont à « prestations déterminées » ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite : — les régimes de retraite à coûts partagés;
— les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du gouvernement autres que le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

- Rendement, net d'inflation	4,85 %
- Taux d'inflation	3,00 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	1,10 %

Passif du gouvernement au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite comprend également des frais d'intérêts calculés sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées à une date donnée pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 52 485 millions de dollars au 31 mars 2004 pour l'ensemble des régimes, dont 29 558 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

Passif au titre des régimes de retraite

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2004	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2003
		(en millions de dollars)		
RREGOP				
- service régulier	23 071	(1 007)	22 064	20 253
- service transféré	2 484	(204)	2 280	2 268
RRPE				
- service régulier	4 366	(254)	4 112	3 729
- service transféré	1 197	(95)	1 102	1 081
RRE et RRCE	15 050	(902)	14 148	14 302
RRF	5 198	(246)	4 952	5 017
Autres	3 818	9	3 827	3 616
	<u>55 184</u>	<u>(2 699)</u>	<u>52 485</u>	<u>50 266</u>
Fonds d'amortissement ⁽¹⁾	<u>(12 886) ⁽²⁾</u>	<u>(1 318)</u>	<u>(14 204)</u>	<u>(11 840)</u>
	<u>42 298</u>	<u>(4 017)</u>	<u>38 281</u>	<u>38 426</u>

(1) Au cours de l'année financière 2003-2004, le ministre des Finances a investi 1 502 millions de dollars (900 millions de dollars en 2002-2003) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2004, un revenu de placement de 862 millions de dollars (741 millions de dollars en 2003) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts à l'égard des régimes de retraite.

(2) Ce montant correspond à la juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2004.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

Les extrapolations les plus récentes produites et émises en 2004 ont été établies à partir des évaluations actuarielles au 31 décembre 2001 pour le RRMAN et le RRAPSC; au 31 décembre 2000 pour le RRCE, le RRJCQ, le RRMSQ, le RREFQ, le RRPE (RRAS) et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE; au 31 décembre 1999 pour le RRF, le RRE, le RREGOP et le RRPE autre que le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE et le RRPE (RRAS), compte tenu que des évaluations actuarielles plus récentes n'étaient pas disponibles, le gouvernement n'a pas été en mesure d'évaluer les impacts sur les obligations actuarielles au titre des prestations constituées.

Charge totale relative aux régimes

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 543	1 303
Cotisations des salariés	(146)	(76)
Cotisations des employeurs autonomes	(5)	(4)
	<u>1 392</u>	<u>1 223</u>
Coûts des modifications		3
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	226	225
	<u>1 618</u>	<u>1 451</u>
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 742 ⁽¹⁾	2 648 ⁽¹⁾
Total	<u><u>4 360</u></u>	<u><u>4 099</u></u>

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 862 millions de dollars en 2003-2004 (741 millions de dollars en 2002-2003).

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2003, à 37 147 millions de dollars à la juste valeur et 41 699 millions de dollars au coût (32 677 millions de dollars à la juste valeur au 31 décembre 2002 et 39 800 millions de dollars au coût). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 733 millions de dollars au coût au 31 décembre 2003 (713 millions de dollars au 31 décembre 2002).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut canadien des comptables agréées, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et la RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel.

6. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2020.

La structure de la dette au 31 mars 2004, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 85 % en dollar canadien, 5 % en dollar américain, 5 % en yen et 5 % en franc suisse (au 31 mars 2003 : 83 % en dollar canadien, 4 % en dollar américain, 10 % en yen et 3 % en franc suisse).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variables ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette au 31 mars 2004, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 66 % à taux fixe et de 34 % à taux variable (au 31 mars 2003 : 71 % à taux fixe et 29 % à taux variable).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartistes.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne. Au 31 mars 2004, plus de 98 % du portefeuille d'instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote « double A » ou supérieure. Tous les contrepartistes du gouvernement avaient au moins une cote « A » avec une agence de cotation reconnue.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2004, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

7. Dettes

2004				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	47 903	47 903 ⁽³⁾	3 709	3 709
En dollar américain	12 298	16 117	3	3
En yen	516 717	6 499		
En euro	5 450	8 780		
En franc suisse	507	524		
Autres devises ⁽⁴⁾		1 165		
Moins :				
Instruments financiers dérivés - net		(760)		(1)
Fonds d'amortissement		3 456		51
Dettes avant perte de change reportée		78 292		3 662
Perte de change reportée		359		
		77 933		3 662

2003				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars) (note 2)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	45 045	45 045 ⁽³⁾	4 523	4 523
En dollar américain	11 948	17 571	3	4
En yen	537 601	6 690		
En euro	5 724	9 170		
En franc suisse	508	552		
Autres devises ⁽⁴⁾		903		
Moins:				
Instruments financiers dérivés - net		(669)		1
Fonds d'amortissement		3 552		42
Dettes avant perte de change reportée		77 048		4 484
Perte de change reportée		896		
		76 152		4 484

(Voir les annotations 1, 2, 3 et 4 à la page 30)

2004

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)		
2 182	2 182	53 794	53 794	21 898	75 692
215	282	12 516	16 402	(12 219)	4 183
5 000	63	521 717	6 562	(2 295)	4 267
176	283	5 626	9 063	(9 084)	(21)
		507	524	3 714	4 238
			1 165	(1 168)	(3)
	(85)		(846)	846	
			3 507		3 507
	2 895		84 849		84 849
			359		359
	2 895		84 490		84 490

2003

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars) (note 2)		
2 045	2 045	51 613	51 613	22 350	73 963
315	463	12 266	18 038	(14 704)	3 334
5 000	62	542 601	6 752	1 637	8 389
284	455	6 008	9 625	(9 625)	
		508	552	1 955	2 507
			903	(903)	
	(42)		(710)	710	
			3 594		3 594
	3 067		84 599		84 599
			896		896
	3 067		83 703		83 703

Taux d'intérêt moyen pondéré ⁽⁵⁾

Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
En dollar canadien	5,98 %	6,36 %	6,18 %	6,48 %	5,93 %	6,33 %
En dollar américain	6,19	6,68	1,31	1,41	7,07	7,28
En yen	3,59	3,63			9,89	9,89
En euro	5,28	5,37			8,41	8,37
En franc suisse	3,16	3,16				
Taux moyen pondéré	5,75 %	6,07 %	6,18 %	6,48 %	6,47 %	6,96 %

(1) En contrepartie de cette dette, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.

(2) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

(3) Le gouvernement détenait 52 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2004 (282 millions de dollars en 2003).

(4) Les autres devises regroupent en 2003 et en 2004 la livre sterling, le dollar australien et la couronne suédoise. Un tableau détaillé par monnaies et par catégories de dettes est présenté à l'annexe 13.

(5) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

Directe

Échéance au 31 mars ⁽⁶⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2005	12 619	(4 133)	(24)		2 706		11 168
2006	6 365	62	13	5			6 445
2007	4 969	39	19				5 027
2008	5 608	134	46	1			5 789
2009	4 911	24		(3)	7		4 939
	34 472	(3 874)	54	3	2 713		33 368
2010-2014	18 237	1 154	1 956	(23)	1 525	(3)	22 846
2015-2019	551	909	2 005	(1)			3 464
2020-2024	2 189	2 093	252				4 534
2025-2029	2 892	1 227					4 119
2030 et plus	7 794	2 167					9 961
	66 135	3 676	4 267	(21)	4 238	(3)	78 292

Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

Échéance au 31 mars ⁽⁷⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2005	532						532
2006	868						868
2007	12						12
2008	636						636
2009	14						14
	2 062						2 062
2010-2014	732						732
2015-2019	27						27
2020-2024	327						327
2025-2029	6						6
2030 et plus	508						508
	3 662						3 662

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽⁸⁾	En dollar canadien	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2005	363						363
2006	388						388
2007	410						410
2008	207						207
2009	115						115
	1 483						1 483
2010-2014	1 362						1 362
2015-2019	50						50
	2 895						2 895

(6) Cet échéancier tient compte, en 2005, de 2 844 millions de dollars pour les bons du trésor et de 2 866 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 730 millions de dollars en 2005, 592 millions de dollars en 2006, 527 millions de dollars en 2007, 660 millions de dollars en 2008, 293 millions de dollars en 2009 et 1 099 millions de dollars pour les années 2010-2014.

(7) Cet échéancier inclut un montant de 460 millions de dollars venant à échéance en 2005 pour les bons du trésor.

(8) Cet échéancier inclut un montant de 5 millions de dollars venant à échéance en 2005 pour les bons du trésor.

(9) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 3 000 millions de dollars pour des dettes en dollar canadien et 507 millions de dollars pour des dettes en dollar américain.

8. Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit :

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts :		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	210	216
de commissions scolaires du Québec	308	277
d'établissements universitaires du Québec	270	241
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	120	131
	<u>908</u>	<u>865</u>

9. Engagements

Les engagements pour des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et des organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires, sont présentés sommairement à l'annexe 16. Ces engagements totalisent 22 222 millions de dollars au 31 mars 2004 (21 263 millions de dollars au 31 mars 2003).

De plus, les paiements minimums exigibles non actualisés en vertu des baux de location-exploitation totalisent 826 millions de dollars au 31 mars 2004 (740 millions de dollars au 31 mars 2003).

10. Éventualités

- A) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 44 538 millions de dollars au 31 mars 2004 (45 699 millions de dollars au 31 mars 2003) dont 34 917 millions de dollars au 31 mars 2004 (36 723 millions de dollars au 31 mars 2003) se rapportant aux garanties d'emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 17.

- B) Le gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes amérindiennes et des revendications de prestations par des assistés sociaux de moins de trente ans. Les autres causes, qui impliquent des montants de 903 millions de dollars (745 millions de dollars en 2003), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

11. Opérations et soldes interorganismes importants avec les entreprises du gouvernement

	2004	2003
	(en millions de dollars)	(note 12)
Opérations interorganismes		
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	547	515
Ventes de biens et services	538	691
	<u>1 085</u>	<u>1 206</u>
Dépenses		
Santé et services sociaux		131
Économie et environnement	40	55
Gouverne et justice	41	39
	<u>81</u>	<u>225</u>
Soldes interorganismes		
Débiteurs	<u>344</u>	<u>359</u>
Placements à long terme	<u>182</u>	<u>93</u>
Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement	<u>1 686</u>	<u>2 004</u>
Créditeurs et frais à payer	<u>7</u>	<u>25</u>
Dette directe	<u>958</u>	<u>475</u>

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

13. Événement postérieur à la date de clôture

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé.

**Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières
ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu**

Affaires municipales, Sport et Loisir

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission de toponymie

Commission des biens culturels du Québec

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Développement économique et régional et Recherche

Conseil de la science et de la technologie

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Commission des partenaires du marché du travail

Conseil de la famille et de l'enfance

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Finances

Registraire des entreprises

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu (suite)

Justice

- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections - Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Relations avec les citoyens et Immigration

- Commission d'accès à l'information
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil des relations interculturelles
- Conseil du statut de la femme
- Curateur public *
- Office de la protection du consommateur

Relations internationales**Ressources naturelles, Faune et Parcs**

- Société de la faune et des parcs du Québec

Revenu**Santé et Services sociaux**

- Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil des aînés
- Conseil médical du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec
- Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux

Sécurité publique

- Bureau des coroners
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

**Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières
ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu (suite)**

Transports

Commission des transports du Québec

Travail

Commission de l'équité salariale

Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

Conseil des services essentiels

Régie du bâtiment du Québec

* Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement qui ont leur propre entité comptable

Organismes

Agence de l'efficacité énergétique
Agence métropolitaine de transport ⁽¹⁾
Agence nationale d'encadrement du secteur financier (Autorité des marchés financiers)
Bibliothèque nationale du Québec
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Centre de recherche industrielle du Québec
Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec ⁽¹⁾
École nationale des pompiers du Québec ⁽¹⁾
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽¹⁾
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques
Régie du cinéma
Sidbec

**Organismes et fonds spéciaux du gouvernement
qui ont leur propre entité comptable (suite)**

Organismes (suite)

Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal ⁽¹⁾
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des Traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

(1) Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2004 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2004.

Fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général
et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux

**Organismes et fonds spéciaux du gouvernement
qui ont leur propre entité comptable** (suite)

Fonds spéciaux (suite)

Fonds de l'information gouvernementale
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires *
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des services gouvernementaux
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds du Centre financier de Montréal
Fonds forestier
Fonds Jeunesse Québec
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds spécial olympique

* Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Corporation d'hébergement du Québec
Financement-Québec
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
Hydro-Québec *
Immobilière SHQ
IQ Immigrants Investisseurs inc.
Loto-Québec
Société de développement de la Baie James
Société de l'assurance automobile du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société générale de financement du Québec
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

* Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires
exclues du périmètre comptable du gouvernement**

Caisse de dépôt et placement du Québec
Comité Centraide - secteur public
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission de la construction du Québec
Curateur public (partie fiduciaire)
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds des cautionnements des agents de voyages
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds d'indemnisation des services financiers
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes
Fonds en fidéicomis
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
Hydro-Québec - Régime de retraite
Régie des rentes du Québec

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	(note 12)
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	16 282	16 183
Cotisations au Fonds des services de santé	5 096	4 461
Impôt des sociétés	3 892	3 729
	<u>25 270</u>	<u>24 373</u>
Taxes à la consommation		
Vente	8 971	8 358
Carburants	1 736	1 691
Tabac	973	935
Pari mutuel	13	14
	<u>11 693</u>	<u>10 998</u>
Droits et permis		
Véhicules automobiles	775	751
Boissons alcooliques	144	155
Ressources naturelles	198	226
Autres	241	284
	<u>1 358</u>	<u>1 416</u>
Revenus divers		
Ventes de biens et services	1 946	1 981
Intérêts	405	376
Amendes, confiscations et recouvrements	475	443
	<u>2 826</u>	<u>2 800</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Québec	571	540
Loto-Québec	1 393	1 353
Hydro-Québec	2 049	1 842
Autres	(198)	29
	<u>3 815</u>	<u>3 764</u>
Total des revenus autonomes	<u>44 962</u>	<u>43 351</u>
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	4 065	5 315
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 266	2 648
Autres programmes	1 789	1 494
Total des transferts du gouvernement du Canada	<u>10 120</u>	<u>9 457</u>
Total des revenus	<u>55 082</u>	<u>52 808</u>

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	(notes 2 et 12)
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	21 317	19 998
Fonctionnement	4 199	4 105
Capital	1 297	1 151
Intérêt	1 184	1 216
Support	12 311	11 952
	<u>40 308</u>	<u>38 422</u>
Rémunération	4 435	4 286
Fonctionnement ⁽¹⁾	3 246	3 163
Créances douteuses et autres provisions	210	533
Sous-total	<u>48 199</u>	<u>46 404</u>
Service de la dette		
Intérêts sur la dette ⁽²⁾	4 499	4 484
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽³⁾	2 742	2 648
Sous-total	<u>7 241</u>	<u>7 132</u>
Total des dépenses	<u><u>55 440</u></u>	<u><u>53 536</u></u>

(1) Incluant 841 millions de dollars en 2003-2004 (783 millions de dollars en 2002-2003) au titre d'amortissement des immobilisations.

(2) Après déduction de 565 millions de dollars de revenus en 2003-2004 (617 millions de dollars en 2002-2003), soit 281 millions de dollars de revenus d'intérêt pour les avances consenties aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (324 millions de dollars en 2002-2003), 22 millions de dollars de revenus sur les placements temporaires (27 millions de dollars en 2002-2003), et 262 millions de dollars de revenus de placement du Fonds d'amortissement des emprunts (266 millions de dollars en 2002-2003).

(3) Après déduction de 862 millions de dollars de revenus de placement en 2003-2004 du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (741 millions de dollars en 2002-2003).

Placements temporaires

AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Bons du trésor	83	361
Billets	803	2 046
Certificats de dépôt	1 016	1 726
Acceptations bancaires	55	204
Obligations	15	19
Autres	192	132
	<u>2 164</u>	<u>4 488</u>

Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 0,37 % à 6,55 %.

Débiteurs

AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	(note 2)
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens ⁽¹⁾	2 865	2 676
Taxes à la consommation ⁽¹⁾	2 351	1 947
Droits et permis ⁽¹⁾	177	144
Revenus divers	1 431	1 367
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	114	75
Transferts du gouvernement du Canada	710	503
Comptes à fin déterminée	110	67
Dépenses et autres	231	193
	<u>7 989</u>	<u>6 972</u>
Provision pour créances douteuses	(660)	(771)
Intérêts courus sur placements	7	5
	<u>7 336</u>	<u>6 206</u>

(1) Incluant la portion attribuable aux agents et mandataires : 732 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (672 millions de dollars en 2003), 1 745 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 405 millions de dollars en 2003) et 108 millions de dollars pour les droits et permis (121 millions de dollars en 2003).

Participation dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2004

Participation dans les entreprises du gouvernement

			2004	2003
	Prêts et avances	Valeur de consolidation	Participation dans les entreprises du gouvernement	Participation dans les entreprises du gouvernement
			(en millions de dollars)	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		23	23	24
Corporation d'hébergement du Québec ⁽¹⁾		156	156	127
Financement-Québec ⁽¹⁾		49	49	36
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽³⁾		5	5	5
Hydro-Québec ^{(2) (4)}	7	16 141	16 148	15 092
Immobilière SHQ ⁽³⁾		30	30	23
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾		8	8	3
Loto-Québec ⁽¹⁾		135	135	235
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽⁵⁾				258
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾		13	13	13
Société de l'assurance automobile du Québec ^{(2) (5)}		20	20	(128)
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾		35	35	34
Société des établissements de plein air du Québec ⁽¹⁾		44	44	45
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		1 787	1 787	2 159
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽⁶⁾		196	196	236
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽⁶⁾		23	23	33
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches ⁽⁶⁾		87	87	100
Société Innovatech Régions ressources ⁽⁶⁾		43	43	42
Total	7	18 795	18 802	18 337

(1) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2004.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2003 et ajustée avec les résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2004.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2003.

(4) Les prêts et avances à Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

(5) Modification de statut (voir page 50).

(6) La valeur de la consolidation a été établie à partir de projets d'états financiers au 31 mars 2004.

ANNEXE 9

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2004

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

	2004			2003		
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net
	(en millions de dollars)					
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1	2	(1)		23	23
Corporation d'héber- gement du Québec ⁽¹⁾	259	220	39	3 899	4 055	156
Financement-Québec ⁽¹⁾	14	1	13	8 086	8 135	49
Fonds d'indemnisa- tion du courtage immobilier ⁽²⁾					5	5
Hydro-Québec ⁽²⁾	11 425	9 494	1 931	42 576	57 703	15 127
Immobilière SHQ ⁽²⁾	213	206	7	2 221	2 251	30
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾	35	30	5	1 087	1 095	8
Loto-Québec ⁽¹⁾	3 655	2 189	1 466	876	1 011	135
Régie de l'assurance- dépôts du Québec ⁽³⁾	28	1	27		285	285
Société de dévelop- pement de la Baie James ⁽²⁾	25	25		6	19	13
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾	1 458	1 807	(349)	7 609	7 221	(388)
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾	2 070	1 499	571	708	743	35
Société des établisse- ments de plein air du Québec ⁽¹⁾	91	91		154	195	41
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	1 101	1 612	(511)	1 073	2 885	1 812
Montants à reporter	20 375	17 177	3 198	68 295	85 626	17 331

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2004

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement (suite)

					2004		2003
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
	(en millions de dollars)						
Montants reportés	20 375	17 177	3 198	68 295	85 626	17 331	17 318
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽⁴⁾	3	43	(40)	1	197	196	236
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽⁴⁾	2	13	(11)		23	23	33
Société Innovatech Québec et Chaudière- Appalaches ⁽⁴⁾	7	22	(15)		87	87	100
Société Innovatech Régions ressources ⁽⁴⁾	3	11	(8)		43	43	42
	<u>20 390</u>	<u>17 266</u>	<u>3 124</u>	<u>68 296</u>	<u>85 976</u>	<u>17 680</u>	<u>17 729</u>
Modification du statut d'entreprises			412			127	
Ajustements ⁽⁵⁾			279			988	601
			<u>3 815</u>			<u>18 795</u>	<u>18 330</u>

(1) Ces données proviennent d'états financiers vérifiés au 31 mars 2004.

(2) Ces données proviennent d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2003.

(3) Ces données proviennent d'états financiers vérifiés au 31 janvier 2004.

(4) Ces données ont été établies à partir de projets d'états financiers au 31 mars 2004.

(5) Les ajustements découlent principalement des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2004.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2004

*Modification du statut d'entreprises***Régie de l'assurance-dépôts du Québec**

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, dont la valeur de la participation du gouvernement était de 285 millions de dollars au 31 janvier 2004, a été intégrée à compter du 1^{er} février 2004 à l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, organisme du gouvernement consolidé ligne par ligne.

Société de l'assurance automobile du Québec

En décembre 2003, le gouvernement a pris la décision de séparer la mission d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de ses autres mandats. Ainsi, les sommes prélevées pour cette mission constituent dorénavant un patrimoine fiduciaire distinct des montants prélevés pour la réalisation des autres activités. En décembre 2004, une loi a été sanctionnée par l'Assemblée nationale.

Cette loi implique le transfert du patrimoine constitué au 31 décembre 2003 relié à la mission d'assurance dans une fiducie d'utilité sociale, le Fonds d'assurance automobile du Québec, le 1^{er} janvier 2004. En contrepartie, ce Fonds assume la quasi-totalité du passif de la SAAQ au 31 décembre 2003.

Cette fiducie étant exclue du périmètre comptable le 1^{er} janvier 2004, le gouvernement a éliminé de ses livres son placement d'une valeur négative de 412 millions de dollars dans la SAAQ. Ce changement a eu pour effet net d'augmenter les revenus de 160 millions de dollars, considérant le déficit de 252 millions de dollars de la SAAQ pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 décembre 2003.

*Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par les entreprises du gouvernement***Hydro-Québec**

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Hydro-Québec doit se conformer à une nouvelle norme de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur privé relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ce changement de convention comptable, appliqué par Hydro-Québec rétroactivement avec redressement des résultats, a eu pour effet d'augmenter ses bénéfices non répartis de 3 millions de dollars au 31 mars 2003 et son bénéfice net de 7 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2004

*Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par les entreprises du gouvernement (suite)***Hydro-Québec (suite)**

Le gouvernement a donc corrigé et augmenté sa participation dans cette entreprise de 3 millions de dollars, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2003, avec redressement des résultats de l'année financière antérieure, et a augmenté ses revenus de 7 millions de l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Société de l'assurance automobile du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la SAAQ a modifié sa méthode d'évaluation de la provision pour congés de maladie et vacances afin de prendre en considération le coût relatif à la contribution de l'employeur. Cette correction effectuée par la SAAQ rétroactivement, sans redresser les résultats des exercices antérieurs, a augmenté son déficit cumulé de 7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2003.

Le gouvernement a donc corrigé et réduit de 7 millions de dollars, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2003, sa participation dans cette entreprise, sans redresser les résultats des années antérieures.

Impact total

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Participation dans les entreprises du gouvernement	3	3
Déficits cumulés au début	4	(1)
Revenus	7	2

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2004

*Engagements et éventualités***Hydro-Québec**

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 3 589 millions de dollars pour 2004 (3 104 millions de dollars pour 2003).

Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 478 millions de dollars au 31 mars 2004. Certaines garanties viennent à échéance entre 2004 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Société générale de financement

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisant 101 millions de dollars pour 2004 (388 millions de dollars pour 2003) au cours des prochains exercices.

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2004, en vertu de contrats de location-exploitation et de baux à long terme à effectuer des paiements minimums exigibles non actualisés pour des montants totalisant 461 millions de dollars (462 millions de dollars au 31 mars 2003).

Placements à long terme

AU 31 MARS 2004

	2004			2003
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total
				Total
				(en millions de dollars)
Municipalités et organismes municipaux				
Municipalités		5 ⁽¹⁾		5
Organismes municipaux			2 ⁽¹⁾	2
		5	2	7
Particuliers, entreprises et autres				
Étudiants			861 ⁽²⁾	861
Entreprises	460	47 ⁽⁴⁾	1 187 ⁽³⁾	1 694
Régime de rentes de survivants			338 ⁽⁴⁾	338
Autres			783 ⁽⁴⁾	783
	460	47	3 169	3 676
Provision pour créances douteuses			(922)	(922)
	460	47	2 247	2 754
	460	52	2 249	2 761

(1) Les obligations et billets et les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.

(2) Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 4,25 % à 14,88 %.

(3) Les prêts aux entreprises portent intérêt à des taux variant de 3,0 % à 12,0 %.

(4) Le prêt sur le Régime de rentes de survivants, tous les autres prêts et avances ainsi que les obligations et billets portent intérêt à des taux pouvant atteindre 12,25 %

Échéancier des placements

	2004
	(en millions de dollars)
2005	342
2006	307
2007	192
2008	147
2009	127
	1 115
2010-2014	513
2015-2019	164
2020-2024	13
2025-2029	
2030 et plus	228
	2 033
Échéance indéterminée	728
	2 761

Découvert bancaire
AU 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	(en millions de dollars)	
Chèques en circulation	577	743
Moins:		
Espèces en banque	253	245
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>123</u>	<u>130</u>
	<u><u>201</u></u>	<u><u>368</u></u>

Créditeurs et frais à payer

AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Rémunération	503	626
Fournisseurs	1 579	1 315
Avances des fonds en fidéicommis	395	446
Comptes d'accord de perception fiscale	258	109
Comptes à fin déterminée	37	40
Transferts	1 935	2 033
Intérêts courus sur emprunts	1 924	1 816
Congés de maladie et vacances ⁽¹⁾	1 143	1 234
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties ⁽¹⁾	663	1 027
Régime de rentes de survivants ⁽¹⁾	338	332
	<u>8 775</u>	<u>8 978</u>

(1) Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

Dettes

AU 31 MARS 2004

Monnaie	2004							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 352	1 352			88	88	1 440	1 440
Bons du trésor	2 844	2 844	460	460	5	5	3 309	3 309
Produits d'épargne	3 901	3 901					3 901	3 901
Obligations et billets	33 709	33 709	3 211	3 211	1 869	1 869	38 789	38 789
Billets à moyen terme sur le marché canadien	5 244	5 244	38	38			5 282	5 282
Billets à moyen terme sur le marché européen	687	687			220	220	907	907
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	166	166					166	166
Contrats d'échange de devises	21 181	21 181	4	4	713	713	21 898	21 898
	69 084	69 084	3 713	3 713	2 895	2 895	75 692	75 692
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 155	1 514					1 155	1 514
Obligations et billets	9 525	12 482	3	3	215	282	9 743	12 767
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	18					13	18
Billets à moyen terme sur le marché américain	1 010	1 323					1 010	1 323
Billets à moyen terme sur le marché européen	595	780					595	780
Contrats d'échange de devises	(9 106)	(11 934)	(3)	(3)	(215)	(282)	(9 324)	(12 219)
	3 192	4 183	--	--	--	--	3 192	4 183
EN YEN								
Obligations et billets	190 516	2 396			5 000	63	195 516	2 459
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 392	43					3 392	43
Billets à moyen terme sur le marché européen	322 809	4 060					322 809	4 060
Contrats d'échange de devises	(177 493)	(2 232)			(5 000)	(63)	(182 493)	(2 295)
	339 224	4 267			--	--	339 224	4 267
Montants à reporter		77 534		3 713		2 895		84 142

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2004

Monnaie	2004							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Montants reportés		77 534		3 713		2 895		84 142
EN EURO								
Obligations et billets	4 511	7 266			176	283	4 687	7 549
Billets à moyen terme sur le marché européen	939	1 514					939	1 514
Contrats d'échange de devises	(5 463)	(8 801)			(176)	(283)	(5 639)	(9 084)
	(13)	(21)			--	--	(13)	(21)
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	507	524					507	524
Contrats d'échange de devises	3 593	3 714					3 593	3 714
	4 100	4 238					4 100	4 238
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	198	479					198	479
Contrats d'échange de devises	(200)	(482)					(200)	(482)
	(2)	(3)					(2)	(3)
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	600	599					600	599
Contrats d'échange de devises	(600)	(599)					(600)	(599)
	--	--					--	--
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets	501	87					501	87
Contrats d'échange de devises	(501)	(87)					(501)	(87)
	--	--					--	--
		81 748		3 713		2 895		88 356
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 456		51				3 507
Perte de change reportée		359						359
		77 933		3 662		2 895		84 490

(1) Les emprunts temporaires en 2004 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 461 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 1 514 millions de dollars, des billets au pair pour 785 millions de dollars et des billets à escompte pour 194 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2004

Monnaie	2003							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars) (note 2)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars) (note 12)		(en millions de dollars) (notes 2 et 12)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	2 516	2 516			192	192	2 708	2 708
Bons du trésor	2 784	2 784	519	519	1	1	3 304	3 304
Produits d'épargne	3 447	3 447					3 447	3 447
Obligations et billets	32 089	32 089	3 964	3 964	1 632	1 632	37 685	37 685
Billets à moyen terme sur le marché canadien	3 827	3 827	40	40			3 867	3 867
Billets à moyen terme sur le marché européen	200	200			220	220	420	420
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	182	182					182	182
Contrats d'échange de devises	21 325	21 325	3	3	1 022	1 022	22 350	22 350
	66 370	66 370	4 526	4 526	3 067	3 067	73 963	73 963
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	225	345					225	345
Obligations et billets	10 021	14 724	3	4	215	316	10 239	15 044
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	20					13	20
Billets à moyen terme sur le marché américain	910	1 337			100	147	1 010	1 484
Billets à moyen terme sur le marché européen	779	1 145					779	1 145
Contrats d'échange de devises	(9 679)	(14 237)	(3)	(4)	(315)	(463)	(9 997)	(14 704)
	2 269	3 334	–	–	–	–	2 269	3 334
EN YEN								
Obligations et billets	208 957	2 600			5 000	62	213 957	2 662
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 392	42					3 392	42
Billets à moyen terme sur le marché européen	325 252	4 048					325 252	4 048
Contrats d'échange de devises	136 514	1 699			(5 000)	(62)	131 514	1 637
	674 115	8 389			–	–	674 115	8 389
Montants à reporter		78 093		4 526		3 067		85 686

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2004

Monnaie	2003							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars) (note 2)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars) (note 12)		(en millions de dollars) (notes 2 et 12)
Montants reportés		78 093		4 526		3 067		85 686
EN EURO								
Obligations et billets	4 766	7 635			233	373	4 999	8 008
Billets à moyen terme sur le marché européen	958	1 535			51	82	1 009	1 617
Contrats d'échange de devises	(5 724)	(9 170)			(284)	(455)	(6 008)	(9 625)
	<u>-</u>	<u>-</u>			<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	508	552					508	552
Contrats d'échange de devises	1 800	1 955					1 800	1 955
	<u>2 308</u>	<u>2 507</u>					<u>2 308</u>	<u>2 507</u>
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	198	461					198	461
Contrats d'échange de devises	(198)	(461)					(198)	(461)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	399	355					399	355
Contrats d'échange de devises	(399)	(355)					(399)	(355)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets	502	87					502	87
Contrats d'échange de devises	(502)	(87)					(502)	(87)
	<u>-</u>	<u>-</u>					<u>-</u>	<u>-</u>
		80 600		4 526		3 067		88 193
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 552		42				3 594
Perte de change reportée		896						896
		<u>76 152</u>		<u>4 484</u>		<u>3 067</u>		<u>83 703</u>

(1) Les emprunts temporaires en 2003 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 399 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 345 millions de dollars, des billets au pair pour 1 910 millions de dollars et des billets à escompte pour 399 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2004

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds
pour l'année financière terminée le 31 mars 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Solde au début	3 594	3 185
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	147	141
Revenu net	266	268
	4 007	3 594
Moins:		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	500	
Solde à la fin	3 507 ⁽¹⁾	3 594 ⁽¹⁾

Fonds d'amortissement

État de la situation financière
au 31 mars 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Placements		
Bons du trésor	32	48
Obligations et billets	3 354	3 447
	3 386	3 495
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	5	1
Débiteurs et intérêts courus	67	74
Perte reportée sur contrats à terme	49	24
	121	99
Solde du Fonds	3 507 ⁽¹⁾	3 594 ⁽¹⁾

(1) Incluant un montant de 51 millions de dollars (42 millions de dollars en 2003) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement.

Dettes nettes

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(95 457)	(93 159)
Redressements (note 2)	(147)	(111)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, au 31 mars 2003 (annexe 9)	3	1
	(95 601)	(93 269)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement, au 1 ^{er} avril 2003 (annexe 9)	(7)	
Solde redressé	(95 608)	(93 269)
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	(40)	(122)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations	(1 019)	(1 482)
Déficit annuel	(358)	(728)
Variation annuelle de la dette nette	(1 417)	(2 332)
SOLDE À LA FIN	(97 025)	(95 601)

Immobilisations

AU 31 MARS 2004

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2004 Total	2003 Total
Coût des immobilisations							(en millions de dollars)	
Solde d'ouverture	385	4 172	188	13 979	2 097	1 256	22 077	19 896
Acquisitions	35	246	7	1 130	192	274	1 884	2 270
Dispositions et autres		(41)		(8)	(41)	(12)	(102)	(89)
Solde de clôture	420	4 377	195	15 101	2 248	1 518	23 859	22 077
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		1 968	97	8 531	1 172	593	12 361	11 662
Dépenses d'amortissement		120	11	347	200	118	796	733
Moins-values						45	45	50
Incidence des dispositions et autres		(25)		(6)	(41)	(6)	(78)	(84)
Solde de clôture	--	2 063	108	8 872	1 331	750	13 124	12 361
Immobilisations (note 4)	420	2 314	87	6 229	917	768	10 735 ⁽¹⁾	9 716 ⁽¹⁾

(1) Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 166 millions de dollars en 2003-2004 (182 millions de dollars en 2002-2003).

Engagements

AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Transfert pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	8 086	8 081
Établissements de santé et de services sociaux	4 002	3 926
Municipalités et organismes municipaux	2 688	2 678
Autres bénéficiaires	515	483
	<u>15 291</u> ⁽¹⁾	<u>15 168</u> ⁽¹⁾
Transfert pour le financement de projets d'acquisition d'immobilisations autorisés ⁽²⁾		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	2 092	1 729
Établissements de santé et de services sociaux ⁽³⁾	2 465	2 054
Municipalités et organismes municipaux	1 397	1 328
Autres bénéficiaires	977	984
	<u>6 931</u>	<u>6 095</u>
	<u>22 222</u> ⁽⁴⁾	<u>21 263</u> ⁽⁴⁾

(1) Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès:

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
D'entreprises du gouvernement		
Financement-Québec (annexe 9)	7 964	7 315
Corporation d'hébergement du Québec (annexe 9)	533	838
	<u>8 497</u>	<u>8 153</u>
D'institutions financières externes au gouvernement	<u>7 702</u>	<u>7 880</u>
	16 199	16 033
Moins : Fonds d'amortissement des réseaux (note 8)	908	865
	<u>15 291</u>	<u>15 168</u>

(2) Ces engagements représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

(3) Ces engagements incluent des investissements de 283 millions de dollars à réaliser au cours des prochaines années dans le cadre du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical créé par le gouvernement du Canada à la suite de la rencontre des premiers ministres de février 2003.

(4) Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Engagements (suite)

AU 31 MARS 2004

*Échéancier sommaire des engagements de transfert pour le remboursement
du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations*

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'ensei- gnement général et profes- sionnel	Universités	Établis- sements de santé et de services sociaux	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
(en millions de dollars)							
2005	390	218	336	380	351	80	1 755
2006	797	210	304	497	288	72	2 168
2007	495	232	448	593	279	75	2 122
2008	547	122	205	423	261	79	1 637
2009	885	255	317	602	219	62	2 340
	3 114	1 037	1 610	2 495	1 398	368	10 022
2010-2014	951	471	596	1 310	704	73	4 105
2015-2019	130	109	54	145	333	54	825
2020-2024	5	4	1	48	146	20	224
2025-2029		3		4	69		76
2030-2034		1			33		34
2035-2039					5		5
	<u>4 200</u>	<u>1 625</u>	<u>2 261</u>	<u>4 002</u>	<u>2 688</u>	<u>515</u>	<u>15 291</u>

Note : L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Engagements (suite)
AU 31 MARS 2004*Entente entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements annuels prévus au cours des prochaines années sont de 70 millions de dollars jusqu'en 2052.

Ententes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral du Canada

Le gouvernement fédéral du Canada effectue des paiements aux provinces pour la péréquation et le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Ces paiements sont initialement effectués sur la base d'estimations qui sont révisées en octobre et février de chaque année pendant une période de 30 mois après la fin d'une année financière. En février 2004, lors de la publication des estimations révisées, plusieurs provinces ont été informées d'une baisse substantielle de leurs transferts à la péréquation et au TCSPS en raison de révisions importantes aux données de population, à la suite du recensement de 2001, et aux données sur les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Pour le Québec, le manque à gagner découlant de ces révisions aurait été de 1 161 millions de dollars. Afin d'atténuer le choc sur le cadre financier des provinces, le gouvernement fédéral a accepté, dans son budget de mars 2004, de reporter l'impact de ces révisions aux années suivantes. Les provinces pouvaient donc lui rembourser leur manque à gagner sur une période de cinq ans, à compter de 2005-2006. Toutefois, à la suite de la rencontre des premiers ministres fédéral et provinciaux du 26 octobre 2004 sur la péréquation, le gouvernement fédéral a accepté que le remboursement s'effectue plutôt sur une période de dix ans et ce, à compter de 2006-2007.

Par ailleurs, en février 2002, le gouvernement fédéral a modifié la méthodologie utilisée pour mesurer la capacité fiscale des provinces à l'impôt foncier pour les fins de la péréquation. Cette modification aurait entraîné pour le Québec une baisse cumulative de ses paiements de péréquation de 656 millions de dollars en 2001-2002 et 2002-2003. Afin d'atténuer l'impact de cette modification sur le cadre financier

Engagements (suite)

AU 31 MARS 2004

Ententes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral du Canada (suite)

du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a accepté que ce dernier lui rembourse cette somme sur cinq ans, à compter de 2003-2004. Ainsi, un montant de 131 millions de dollars a été remboursé en 2003-2004, laissant un solde de 525 millions de dollars à rembourser au cours des quatre prochaines années.

Enfin, depuis 1972, à la suite de l'abolition du programme fédéral d'allocations aux jeunes pour lequel le Québec avait obtenu en 1964 un droit de retrait avec compensation fiscale, le gouvernement du Québec rembourse au gouvernement fédéral une somme équivalant à 3 % de l'impôt fédéral de base perçu au Québec. Entre 1972 et 1988, le remboursement s'effectuait en déduction des paiements de péréquation versés au gouvernement du Québec. En 1988, le gouvernement fédéral a convenu avec le gouvernement du Québec que le remboursement du transfert fiscal afférent aux allocations aux jeunes s'effectue en deux versements le 1^{er} avril de chaque année financière : l'un représentant la valeur du transfert fiscal pour les six derniers mois de l'année financière précédente et l'autre, celle des six premiers mois de l'année financière qui débute. Conformément à cette entente, un versement de 293 millions de dollars afférent à l'année financière 2003-2004 a été effectué le 1^{er} avril 2004, soit dans l'année financière 2004-2005.

Le tableau qui suit montre qu'au 31 mars 2004, le montant de transferts à rembourser au gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec s'établit à 1 979 millions de dollars.

Remboursements de transferts au gouvernement fédéral du Canada au 31 mars 2004 (en millions de dollars)

Révision des données de la population et de revenus fiscaux	1 161
Révision de la méthodologie de mesure de capacité fiscale à l'impôt foncier	525
Transfert fiscal au titre des allocations aux jeunes afférents aux six derniers mois de 2003-2004	293
	<u>1 979</u>

Éventualités

AU 31 MARS 2004

Interventions financières garanties

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Entreprises et organismes du gouvernement		
Hydro-Québec ⁽¹⁾	34 917	36 723
Investissement Québec ⁽¹⁾	2 148	1 861
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	745	705
Autres	51	52
	<u>37 861</u>	<u>39 341</u>
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles ⁽¹⁾	4 292	4 258
Prêts aux étudiants ⁽¹⁾	2 959	3 034
Autres prêts	89	93
	<u>7 340</u>	<u>7 385</u>
Total des interventions financières garanties	45 201	46 726
Moins :		
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>663</u>	<u>1 027</u>
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	<u><u>44 538</u></u>	<u><u>45 699</u></u>

(1) Voir les informations additionnelles dans les pages suivantes.

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2004

Garanties d'emprunts d'Hydro-Québec ^{(1) (2)}

	2004		2003
	Autorisé	Passif éventuel ⁽³⁾	Passif éventuel ⁽³⁾
	(en millions de dollars)		
Obligations négociables			
En dollar canadien	12 653	12 653	13 563
En dollar américain	10 418	10 418	11 681
Autres monnaies	739	739	942
	<u>23 810</u>	<u>23 810</u>	<u>26 186</u>
Emprunts et autres			
En dollar canadien	11 775 ⁽⁴⁾	8 511 ⁽⁴⁾	6 947
En dollar américain	7 499	1 900	2 639
Autres monnaies	4 165	1 520	1 577
	<u>23 439</u>	<u>11 931</u>	<u>11 163</u>
Total	<u>47 249</u>	<u>35 741</u>	<u>37 349</u>
Moins : Fonds d'amortissement		824	626
	<u>47 249</u>	<u>34 917</u>	<u>36 723</u>

(1) Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs de cette entreprise s'élève à 58 419 millions de dollars au 31 mars 2004.

(2) Les emprunts garantis portent intérêt à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2031.

(3) Les emprunts garantis apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2004.

(4) Incluant la garantie financière pour Gentilly-II au montant de 525 millions de dollars pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie au montant de 24 millions de dollars.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2004

Garanties d'emprunts d'Investissement Québec ^{(1) (2)}

	2004		2003
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties d'emprunts en vigueur	1 925	1 480	1 088
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur	668	668	773
	<u>2 593</u>	<u>2 148</u>	<u>1 861</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(186)	(466)
		<u>1 962</u>	<u>1 395</u>

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 1 015 millions de dollars au 31 mars 2004 (552 millions de dollars au 31 mars 2003).

Garanties des prêts de la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾

	2004		2003
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Programme Aide au logement populaire et OBNL - Privé ⁽²⁾	398	398	409
Programme Achat-rénovation et Accès Logis ⁽³⁾	347	347	296
	<u>745</u>	<u>745</u>	<u>705</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(8)	(7)
		<u>737</u>	<u>698</u>

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) garantit le remboursement des montants de pertes en principal et en intérêts en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour une période de 25 ans. Les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble. Pour des prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires.

(3) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour des périodes de 15 et 25 ans. Pour les prêts garantis sur une période de 15 ans, les intérêts sont remboursés par la SHQ et, pour ceux garantis sur une période de 25 ans, les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Éventualités (suite)

AU 31 MARS 2004

Garanties des prêts aux producteurs agricoles ⁽¹⁾

	2004		2003
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)	4 111	4 111	4 049
Diverses lois	181	181	209
	<u>4 292</u>	<u>4 292</u>	<u>4 258</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(67)	(68)
		<u>4 225</u>	<u>4 190</u>

(1) Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

Garanties des prêts aux étudiants ⁽¹⁾

	2004		2003
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 002	1 002	1 026
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 926	1 926	1 963
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	31	31	45
	<u>2 959</u>	<u>2 959</u>	<u>3 034</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(383)	(459)
		<u>2 576</u>	<u>2 575</u>

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement**
AU 31 MARS 2004

	2004			2003	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net (redresse)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	29 440	118 838	11 716	89 398	77 682
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	12	12			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ⁽¹⁾					
RREGOP	50	31 207	3 949	31 157	27 208
RRPE	8	4 992	729	4 984	4 255
Autres régimes	35	331	34	296	262
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	58	54	4	(4)	(8)
Régime supplémentaire de rentes - compte général	17	3 041	543	3 024	2 481
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	1	3 317	115	3 316	3 201
Autres	513	1 910	240	1 397	1 157
Curateur public	68	342	47	274	227
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		5		5	5
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	557	250	(75)	(307)	(232)
Fonds des cautionnements des agents de voyages	11	8	(1)	(3)	(2)
Fonds des pensions alimentaires	295	295			
Fonds d'indemnisation des services financiers ⁽²⁾	10	7	(6)	(3)	3
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	25	25			
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes		14		14	14
Fonds en fidéicommis	412	412			
Montants à reporter	31 512	165 062	17 295	133 550	116 255

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement (suite)**
AU 31 MARS 2004

	2004			2003	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net
Montants reportés	31 512	165 062	17 295	133 550	116 255
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	4	91	18	87	69
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	26	9 243	891	9 217	8 326
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	182	20 423	4 819	20 241	15 422
Autres	22	27	5	5	
	<u>31 746</u>	<u>194 846</u>	<u>23 028</u>	<u>163 100</u>	<u>140 072</u>
Moins : Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		63 901	9 801	63 901	54 100
	<u>31 746</u>	<u>130 945</u>	<u>13 227</u>	<u>99 199</u>	<u>85 972</u>

(1) États financiers au 31 décembre 2003.

(2) États financiers au 31 janvier 2004

Information financière sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exclus du périmètre comptable du gouvernement

AU 31 MARS 2004

Résultats, excédents (déficits) annuels et cumulés de fonctionnement ⁽¹⁾

	2004				2003			
	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédents (déficits) cumulés	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédents (déficits) cumulés
	(en millions de dollars)							
Santé et services sociaux								
Agences ⁽²⁾	166	167	(1)	8	154	154	--	9
Établissements publics	13 074	13 422	(348)	(953)	12 234	12 518	(284)	(605)
	<u>13 240</u>	<u>13 589</u>	<u>(349)</u>	<u>(945)</u>	<u>12 388</u>	<u>12 672</u>	<u>(284)</u>	<u>(596)</u>
Éducation								
Commissions scolaires ⁽³⁾	8 703	8 645	58	234	8 263	8 210	53	176
Collèges ⁽³⁾	1 482	1 480	2	36	1 447	1 443	4	34
Universités ⁽⁴⁾	2 617	2 593	24	(218)	2 384	2 360	24	(242)

(1) L'information financière publiée a été extraite des derniers états financiers certifiés disponibles en conformité avec les conventions comptables en vigueur dans les réseaux. L'information financière regroupe uniquement les données financières des fonds d'exploitation. L'information présentée exclut donc les données des autres fonds, notamment les fonds de dotation, à destination spéciale, affectés, avec restrictions, en fiducie et d'immobilisations.

(2) Le 30 janvier 2004, les régies régionales de la santé et des services sociaux sont devenues des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

(3) Ces données proviennent des états financiers certifiés au 30 juin 2003 et au 30 juin 2002.

(4) Ces données proviennent des états financiers certifiés au 31 mai 2003 et au 31 mai 2002.